

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
§ 1 – FINALITÉ DE L'OUVRAGE.....	7
§ 2 – L'ACTUALITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	8
§ 3 – LA PLACE DU DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	8
§ 4 – PLAN DE L'OUVRAGE	10
Chapitre I – Présentation de la «Sécurité sociale»	11
SECTION I	
L'ORIGINALITÉ DE LA «SÉCURITÉ SOCIALE»	12
§ 1 – LES TECHNIQUES DE PRISE EN CHARGE DISTINCTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	12
A – Les techniques classiques de prise en charge.....	13
I – <i>Les techniques ponctuelles</i>	13
II – <i>Les techniques globales</i>	16
B – Les techniques modernes de protection sociale ..	18
I – <i>Généralités</i>	18
II – <i>Le système d'assurance collective obligatoire:</i> <i>système dit «bismarckien»</i>	19
III – <i>Le système d'assistance collective obligatoire:</i> <i>système dit «beveridgien»</i>	20
IV – <i>Analyse comparée des deux systèmes</i>	21
§ 2 – QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES: L'APPARITION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE	24
A – Avant 1945.....	24
I – <i>Des débuts chaotiques.....</i>	24
II – <i>La protection contre les accidents du travail</i>	25

III – Le développement des assurances sociales	26
IV – La politique de la famille.....	27
B – Les réformes de 1945 et leurs suites.....	28
I – Le Plan français de sécurité sociale	28
II – Les principaux textes français servant de base à la Sécurité sociale	29
§ 3 – LES CRITÈRES DE DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	31
A – La Sécurité sociale couvre des «événements».....	31
B – La Sécurité sociale est conçue sur une base professionnelle.....	33
I – La Sécurité sociale est segmentée en régimes	33
II – La Sécurité sociale est divisée en branches	34
III – Des distinctions sont opérées entre bénéficiaires	35
SECTION II	
LA PLACE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AU SEIN DE LA PROTECTION SOCIALE	
§ 1 – SÉCURITÉ SOCIALE ET AIDE SOCIALE	36
A – Présentation de l'aide sociale	36
B – Sécurité sociale et RMI.....	37
§ 2 – SÉCURITÉ SOCIALE ET INDEMNISATION DU CHÔMAGE	38
A – Le chômage total	39
B – Le chômage partiel	40
§ 3 – SÉCURITÉ SOCIALE ET PRÉVOYANCE	41
A – L'organisation de la prévoyance.....	41
B – Les avantages résultant de la prévoyance.....	42
§ 4 – SÉCURITÉ SOCIALE ET RÉGIMES « COMPLÉMENTAIRES » EN MATIÈRE DE RETRAITE.....	43

A – Le développement des régimes complémentaires	43
B – Le fonctionnement actuel des régimes complémentaires	44
I – <i>La retraite complémentaires des cadres</i>	45
II – <i>La retraite complémentaire des non cadres</i>	46
§ 5 – SÉCURITÉ SOCIALE ET PRESTATIONS « SUPPLÉMENTAIRES »	47
A – Présentation	47
B – La gestion des prestation supplémentaires	48
I – <i>Gestion directe par l'entreprise</i>	48
II – <i>Gestion par un organisme habilité</i>	49
C – Le fonctionnement des retraites supplémentaires	49
Chapitre II – Les prestations servies par la Sécurité sociale	51
SECTION I	
LES PRESTATIONS VERSÉES DANS LE CADRE DES ASSURANCES SOCIALES.....	52
§ 1 – LE COEUR DES ASSURANCES SOCIALES :	
MALADIE ET VIEILLESSE	52
A – L'assurance maladie	53
I – <i>Généralités</i>	53
II – <i>Les bénéficiaires</i>	54
III – <i>Les prestations en nature</i>	55
IV – <i>Les prestations en espèces</i>	56
V – <i>L'instauration de la couverture maladie universelle (CMU: loi du 27 juillet 1999)</i>	58
B – L'assurance vieillesse	59

I – Les diverses pensions servies	59
II – Les règles régissant l'assurance vieillesse	60
III – Les disparités en matière de retraite	62
IV – Les nouvelles techniques de gestion de la retraite	64
§ 2 – LES AUTRES ASSURANCES SOCIALES	65
A – L'assurance invalidité	65
I – Les conditions d'octroi de la pension.....	66
II – Le montant de la pension	66
B – L'assurance décès	67
C – L'assurance veuvage	68
D – L'assurance maternité	69
I – Les bénéficiaires	69
II – Les prestations	70
SECTION II	
LES PRESTATIONS FAMILIALES.....	70
§ 1 – PRÉSENTATION D'ENSEMBLE DES PRESTATIONS FAMILIALES	71
A – Les tentatives de classification	71
B – Les conditions générales d'attribution	73
§ 2 – LES DIFFÉRENTES PRESTATIONS FAMILIALES	74
A – Les allocations familiales	74
B – Les prestations familiales (sous-groupes)	75
SECTION III	
LA RÉPARATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	78
§ 1 – LA RÉPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	79
A – Les personnes bénéficiant de la législation sur les accidents du travail	79
B – Les diverses catégories d'accidents	80

I – L'accident du travail au sens strict	81
II – L'accident de trajet	84
III – La nécessaire distinction entre l'accident du travail et l'accident du trajet.....	87
C – Les prestations servies en cas d'accident professionnel	89
I – Une réparation automatique mais de type forfaitaire	90
II – Les possibilités de réparation complémentaire	92
§ 2 – LA RÉPARATION DES MALADIES PROFESSIONNELLES	95
A – L'identification des maladies professionnelles	95
I – Les maladies inscrites aux tableaux	95
II – Le système de reconnaissance complémentaire	96
B – Les formalités à accomplir en cas de maladie professionnelle	97
C – Les prestations servies en cas de maladie professionnelle.....	99
Chapitre III – Les régimes de Sécurité sociale	101
SECTION I	
LA NOTION DE « RÉGIME » DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	102
§ 1 – LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU « RÉGIME »	102
A – Le statut	103
B – L'organisation administrative	104
C – Le mécanisme de redistribution	105
D – Le «système» : regroupement de régimes.....	107
§ 2 – LES PRINCIPALES MANIÈRES DE CLASSER LES RÉGIMES	108
A – Quelques classifications financières (dans le domaine des retraites)	109
B – Les articulations entre régimes	112

SECTION II	
EXAMEN DES RÉGIMES DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	113
§ 1 – LE RÉGIME GÉNÉRAL	113
A – Que faut-il entendre par «régime général»?	113
B – Les évolutions du régime général	115
§ 2 – LES RÉGIMES SPÉCIAUX	116
A – Présentation générale	116
B – Etude de quelques régimes spéciaux	117
I – <i>Les régimes spéciaux de la fonction publique</i>	118
II – <i>Le régime de la SNCF</i>	118
III – <i>Le régime des industries électriques et gazières</i>	119
IV – <i>Le régime des marins</i>	119
V – <i>Le régime minier</i>	120
§ 3 – LES RÉGIMES AUTONOMES.....	121
A – Evolution historique	121
B – Etude technique (éléments)	122
§ 4 – LE RÉGIME AGRICOLE	123
A – Les spécificités du monde agricole	123
B – L’organisation du régime agricole	124
Chapitre IV – L’organisation de la Sécurité sociale	125
SECTION I	
L’ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	126
§ 1 – LES DIFFÉRENTS ORGANISMES DU RÉGIME GÉNÉRAL.....	126
A – Présentation générale des caisses	126
B – L’architecture des caisses du régime général	127
§ 2 – L’AFFILIATION DES ASSURÉS AUX ORGANISMES	

DU RÉGIME GÉNÉRAL.....	129
A – Les conditions d’assujettissement	129
B – Les personnes assujetties	130
C – Les organismes dits de «rattachement»	131
SECTION II	
L’ORGANISATION FINANCIÈRE	132
§ 1 – LES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE	132
A – L’assiette des cotisations	132
I – <i>Les éléments à prendre en compte</i>	133
II – <i>Les limites</i>	135
B – Les taux de cotisations	135
I – <i>Quelques exemples de taux</i>	135
II – <i>Les cas d’exonération</i>	136
C – Le recouvrement des cotisations	137
I – <i>Procédure de recouvrement</i>	137
II – <i>Les contrôles exercés par l’URSSAF</i>	138
§ 2 – LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	138
A – Exemples de contributions	139
B – Modalités de recouvrement	140
Chapitre V – Le contentieux de la Sécurité sociale	141
SECTION I	
PRÉSENTATION DU CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	142
§ 1 – PRÉSENTATION DES JURIDICTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE	142
A – Les raisons de la spécialisation	142
B – Eléments historiques	143
§ 2 – FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS DE	

SÉCURITÉ SOCIALE	145
A – Les principes fondamentaux du contentieux de la Sécurité sociale	145
B – Distinction entre le contentieux général et les contentieux spéciaux	146
C – Les moyens mis en œuvre	147
§ 3 – LES JURIDICTIONS EXTÉRIEURES À LA SÉCURITÉ SOCIALE	148
A – Les juridictions judiciaires	148
B – Les juridictions administratives	150
SECTION II	
QUELQUES EXEMPLES DE LITIGES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	
	151
§ 1 – TENDANCE GÉNÉRALE	151
§ 2 – LES PRINCIPAUX TYPES DE CONTENTIEUX	152
A – Le contentieux relatif aux risques professionnels	152
I – <i>Les décisions rendues sur la notion d'accident du «travail»</i>	<i>153</i>
II – <i>Les décisions rendues en matière d'indemnisation complémentaire</i>	<i>155</i>
B – Le contentieux des cotisations de Sécurité sociale	157
C – Le contentieux des prestations de Sécurité sociale	158
Chapitre VI – Les perspectives de la Sécurité sociale	161
SECTION I	
DUALITÉ DE PERSPECTIVES	
	161
§ 1 – PERSPECTIVES PRATIQUES	162
A – L'évolution vers une étatisation de	

la Sécurité sociale	162
B – Evolution vers une privatisation de la Sécurité sociale	163
C – Observation générale	163
§ 2 – PERSPECTIVES THÉORIQUES	164
A – Les théories portant sur les risques sociaux	164
I – <i>Exposé</i>	164
II – <i>Limites</i>	167
B – Les théories portant sur la notion de charge	169
I – <i>Les grilles d’analyse des charges de famille</i>	169
II – <i>Le choix en faveur d’une typologie des charges de famille</i>	170
C – Les théories portant sur les prestations	171
I – <i>Le débat sur la notion de prestation de Sécurité sociale</i>	171
II – <i>Tentatives de classification</i>	172
SECTION II	
LA LUTTE CONTRE LES DÉSÉQUILIBRES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	174
§ 1-LES PROBLÈMES D’ÉQUILIBRE EN MATIÈRE DE RETRAITE	174
A – Les données concrètes	175
I – <i>Problèmes économiques</i>	175
II – <i>Le contexte social</i>	175
III – <i>Données démographiques</i>	176
IV – <i>Les évolutions possibles</i>	178
B – Analyse des mécanismes de financement	180
I – <i>La technique de la répartition</i>	180
II – <i>La technique de la capitalisation</i>	182

§ 2 – LES DÉSÉQUILIBRES DE L'ASSURANCE MALADIE	185
A – Présentation générale	185
B – Les instruments juridiques organisant une maîtrise des dépenses	187
SECTION III	
LA DIMENSION COMMUNAUTAIRE (ET INTERNATIONALE)	
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	188
§ 1 – LE CONTEXTE HISTORIQUE	189
§ 2 – LE CONTEXTE JURIDIQUE.....	190
A – La distinction entre «harmonisation» et «coordination» au sein de l'Union européenne..	190
I – <i>La signification de ces deux mots en matière sociale</i>	190
II – <i>Les textes juridiques organisant la coordination: les règlements</i>	191
III – <i>Les principes généraux de coordination.....</i>	192
B – La distinction entre «expatriation» et «détachement».....	193
C – Distinction entre les systèmes juridiques étrangers (Union européenne)	194
I – <i>Les systèmes professionnels</i>	195
II – <i>Les systèmes universels</i>	196
§ 3 – LES RÉFORMES ENTREPRISES À L'ÉTRANGER (EN MATIÈRE DE RETRAITE)	197
A – Exemples de réformes	197
B – Les enseignements à tirer des réformes.....	200
I – <i>Les constantes</i>	200
II – <i>Les choix à opérer en France</i>	203
Bibliographie sommaire	205
Index alphabétique	207

Introduction

§ 1 – FINALITÉ DE L'OUVRAGE

Le présent ouvrage s'adresse à ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la Sécurité sociale: étudiants, candidats à des concours, professionnels, gestionnaires de caisses de Sécurité sociale, bénéficiaires de prestations sociales... Les règles juridiques applicables à la Sécurité sociale sont réputées pour leur difficulté. Non seulement elles sont des règles techniques et complexes, mais encore elles évoluent de façon rapide. Le droit de la Sécurité sociale est en effet une matière qui fait très souvent l'objet de réformes. Ce livre s'efforce de réaliser une synthèse de ces règles et de présenter de la manière la plus générale possible les principes qui leur servent de base. Car si les règles évoluent, les principes généraux qui les animent résistent quant à eux aux réformes juridiques. Et c'est bien pour cela qu'ils constituent des principes.

Dans la pratique, au demeurant, le nombre de personnes intéressées par le droit de la Sécurité sociale ne cesse d'augmenter. Les étudiants peuvent dans certaines universités opter pour cette matière dans le cadre de spécialisations (maîtrises de droit social par exemple où les étudiants peuvent choisir à l'écrit le droit de la Sécurité sociale). De nombreux concours administratifs contiennent des épreuves de droit social qui demandent en particulier des connaissances en droit de la Sécurité sociale. Les organismes de Sécurité sociale et les assurés sociaux qu'ils couvrent sont confrontés tous les jours au droit de la Sécurité sociale.

C'est à toutes ces personnes que ce livre est destiné.

§ 2 – L'ACTUALITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La « Sécurité sociale ». Voilà un sujet qui occupe une place de plus en plus grande dans les travaux et les discussions universitaires et qui retient l'attention des médias et du grand public. L'instauration de la couverture maladie universelle (CMU) adoptée en juillet 1999 et la réforme des retraites – qui a du mal à être engagée malgré le rapport Charpin de 1999 – en sont des exemples significatifs. S'il faut se féliciter d'une telle actualité, deux remarques s'imposent néanmoins.

D'un côté, il a fallu attendre plusieurs décennies après la création de la Sécurité sociale en 1945 pour que des « spécialistes » de cette matière parviennent à se faire connaître dans les Facultés de droit. Et encore aujourd'hui, ils ne sont guère nombreux à maîtriser dans tous les aspects du droit de la Sécurité sociale.

D'un autre côté, il est significatif que la Sécurité sociale soit actuellement le sujet de beaucoup de discussions alors même qu'elle traverse une crise grave. Et c'est bien pour cette raison d'ailleurs qu'elle constitue une question d'actualité. Si la Sécurité sociale retient tant l'attention, c'est hélas en raison de ses « déficits », ou plus exactement des déséquilibres financiers dont elle est victime. C'est bien souvent lorsqu'une institution traverse une période difficile que l'on se rend compte qu'elle existe et qu'elle présente une grande utilité. Au demeurant, si la Sécurité sociale fait beaucoup parler d'elle, c'est aussi parce que ses bénéficiaires – les assurés sociaux et leurs ayants droit – ne souhaitent pas une diminution des prestations qu'elle accorde et espèrent encore moins la voir disparaître. La population y demeure fermement attachée.

§ 3 – LA PLACE DU DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dans ce contexte, qui n'est pas aussi dramatique qu'on le dit souvent, le droit de la Sécurité sociale n'est rien d'autre qu'un ensemble de règles (lois, ordonnances, actes réglementaires,

au niveau national aussi bien que communautaire...) qui s'appliquent à la Sécurité sociale, étant elle-même conçue comme une vaste organisation collective qui protège la population contre certains risques et certaines charges. Ainsi d'une part, la Sécurité sociale ne doit pas être confondue avec la «protection sociale»: cette dernière a une dimension plus large et englobe non seulement la Sécurité sociale mais encore notamment l'aide sociale ou l'indemnisation du chômage; d'autre part, le droit de la Sécurité sociale est une branche du droit qui doit être rangé dans une division du droit privé, bien plus vaste, qui est le droit social. Le droit social, comme chacun le sait, est composé de plusieurs disciplines, le droit du travail (rapports entre employeurs et salariés) et le droit de la Sécurité sociale (rapports entre les organismes de Sécurité Sociale et leurs affiliés). C'est ce dernier qui retiendra notre attention dans le présent ouvrage.

Nous affirmons ici avec force que le droit social est sans aucun doute possible **la matière d'avenir**, celle sur laquelle des millions de personnes comptent et devront pouvoir compter, car plus qu'aucune autre, elle se préoccupe de l'individu, de sa sécurité matérielle, de sa santé ou de son bien-être. C'est là toute sa force, sa raison d'être, l'explication de l'attachement que porte la population à tout ce qui relève du «social». Certes, le droit social n'est pas le seul à s'intéresser à l'individu. Mais on ne peut nier que c'est le droit du travail qui protège le salarié et c'est le droit de la Sécurité sociale qui organise une couverture sociale en faveur des assurés sociaux. Le degré de précision auquel sont parvenues ces deux matières dépasse de loin les dispositifs mis en œuvre par les matières plus classiques.

Bien entendu, le «social» n'est pas exempt de critiques. C'est même grâce à elles qu'il peut s'améliorer. Parmi toutes celles qui sont avancées aujourd'hui (le coût du «social» pour les entreprises, les inégalités que les pouvoirs publics ne parviennent pas à réduire, les lourdeurs qui en résultent, la complexité des textes...), une est particulièrement digne d'attention: certains disent en effet que pour que les conditions d'existence de la population soient plus satisfaisantes, il faudrait «moins de social, mais

plus d'humain». Cette remarque est intéressante, car elle montre en effet que les activités qui relèvent du domaine social – de la Sécurité sociale surtout – doivent rester proches des besoins quotidiens des personnes qui en sont les bénéficiaires. Dans le présent ouvrage, on aura l'occasion de montrer que telle est l'ambition des gestionnaires des organismes de Sécurité sociale.

§ 4 – PLAN DE L'OUVRAGE

La Sécurité Sociale est selon certains une matière «redoutable». Cette remarque est exacte, mais pas très originale, car on peut se demander quelles sont les matières qui ne présentent pas ce caractère surtout lorsqu'on tente de les étudier le plus scientifiquement possible. Toutes les questions scientifiques sont redoutables, car elles supposent que les principes généraux qui les gouvernent soient mis en lumière. Or c'est là que réside toute la difficulté de l'étude.

Nous dirons pour notre part que la Sécurité sociale constitue une matière «globale» et c'est pour cette raison qu'elle présente un certain degré de difficulté. Son examen nécessite des connaissances historiques, politiques, économiques, démographiques... et pas seulement juridiques. Une étude de la Sécurité sociale qui ne serait que juridique serait certainement trop limitée. Il convient de l'enrichir par des développements issus de matières voisines. C'est dans cette optique que l'on se placera dans les développements qui suivent.

On insistera sur l'originalité (I) de la Sécurité sociale, les prestations (II) qu'elle verse, les régimes qui la structurent (III), la manière dont elle est organisée au niveau administratif et financier (IV), le contentieux auquel elle donne lieu (V) et l'avenir qui risque d'être le sien (VI).